

PRÊT REBOND

Les critères sont les suivants :

- Prêt de 7 ans à taux 0%, avec différé 2 ans,
- De 10 à 300k€ pour le Prêt Bpifrance, en parallèle d'un prêt bancaire du même montant,
- Pour les PME à partir d'un an d'existence (et avec un bilan),
- Sur BFR, dépenses immatérielles, matériels à faible valeur de gage,
- Contact au n° vert de Bpifrance : 09 69 370 240 ou par le formulaire en ligne (conseillé) à l'adresse suivante
https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/soutienauxentreprises

Par ailleurs, la Région et Bpifrance soutient les PME/ETI avec le fonds Régional Garantie Bancaire d'Occitanie La Région et Bpifrance garantissent à 80% les prêts de trésorerie. Dans ce cas c'est le chef d'entreprise ou chargé d'affaire de la banque qui peuvent appeler Bpifrance au N° vert mis en place 09 69 370 240.